

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Communes de TORTEFONTAINE et MOURIEZ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN
PAR LA SOCIETE WEB PARC EOLIEN DES VALLEES

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 14 mai 2018, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 11 juin 2018, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs (Hauteur maximale : 150 m – Puissance nominale : entre 3,2 et 3,6 MW) et deux postes de livraison sur le territoire des communes de TORTEFONTAINE et MOURIEZ par la Société WEB PARC EOLIEN DES VALLEES.

M. Gwenolé Le Montagner est chargé du suivi du dossier de la Société WEB PARC EOLIEN DES VALLEES. Tél. : 06.58.13.96.15.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de TORTEFONTAINE sise 8 place de l'église, les mardi et vendredi de 14h00 à 16h00, ainsi que du dossier sous format numérique aux adresses suivantes : <https://www.windenergie.at/page.asp/lang=fr/Tortefontaine> et/ou www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de MOURIEZ, AUBIN SAINT VAAST, BEURAINVILLE, BOUIN PLUMOISON, BREVILLERS, BUIRE LE SEC, CAMPAGNE LES HESDIN, CAPELLE LES HESDIN, CONTES, DOURIEZ, GOUY SAINT ANDRE, GUIGNY, GUISY, HESDIN, LABROYE, MAINTENAY, MARCONNELLE, MARESQUEL ECQUEMICOURT, LE QUESNOY EN ARTOIS, RAYE SUR AUTHIE, REGNAUVILLE, SAINT REMY AU BOIS, SAINTE AUSTREBERTHE, SAULCHOY (Pas-de-Calais), ARGOULES, DOMINOIS, DOMPIERRE SUR AUTHIE, PONCHES ESTRUVAL(Somme).

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de TORTEFONTAINE du 11 juin 2018 au 11 juillet 2018 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de TORTEFONTAINE ou les formuler à M. Yves ALLIENNE commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- Lundi 11 juin 2018 de 14h00 à 17h00
- Mardi 19 juin 2018 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 29 juin 2018 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 5 juillet 2018 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 11 juillet 2018 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 11 juin 2018 au 11 juillet 2018, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne – Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de TORTEFONTAINE ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne, les informations relatives à ce projet.